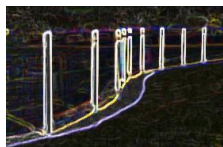


ÉTUDE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ESSP)

L'expertise d'un bureau d'étude polyvalent pour une analyse performante de votre projet.

Vous avez besoin de réaliser une ESSP : chaque établissement nécessite une étude spécifique.

L'article L. 111-3-1 du Code de l'urbanisme prévoit que les projets d'aménagement, de réalisation d'équipements collectifs et les programmes de construction doivent faire l'objet d'une étude préalable de sûreté et de sécurité publique si leur importance, leur localisation ou leurs caractéristiques propres peuvent avoir des incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et les agressions.



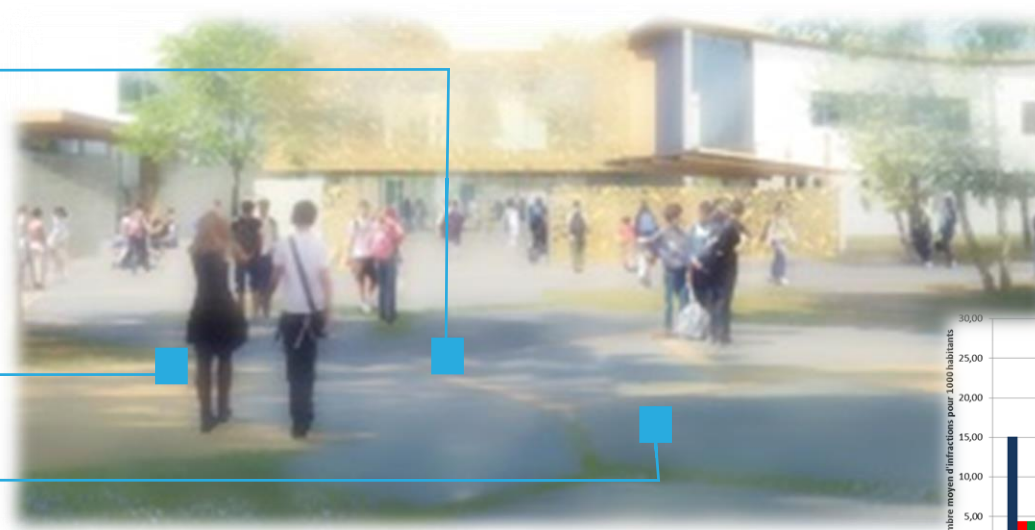
Identifier un usage clairement défini pour chaque espace afin d'éviter les conflits.

Étude des flux de personnes, véhicules, services de secours, transports en communs, etc.

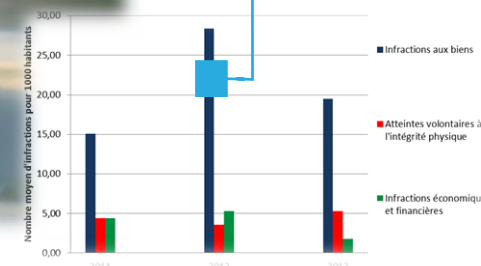
Quelles sont les solutions possibles pour réduire les risques ? Délimitation des espaces, vidéosurveillance, alarme anti intrusion... ?

Le + sûreté

Une connaissance des enjeux pour l'intégration de votre projet
 Une identification des risques potentiels favorisant l'insécurité
 Des solutions concrètes pour anticiper et réduire ces risques



Analyse de l'ensemble des données statistiques de l'environnement du projet aux différentes échelles.



Plus-value
BATISAFE

- Polyvalence des compétences (sûreté, sécurité, accessibilité...);
- des ingénieurs à votre écoute;
- un accompagnement dans tous vos projets;